

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme
Mention Licence
Mention Licence pro
Mention Master
Mention Spécifique
Parcours type :

MASTER

Energie.

Médiation Energétique

Master : Energie. Parcours Médiation Energétique

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire			note seuil	
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal				Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance							
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen						Epreuve terminale/Examen							
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %2	Oral %3	TP%4	Ecrit %5	Oral %6	TP%7	Nombre d'épreuves8	Ecrit %9	Oral %10	TP %	Ecrit %11	Oral %12		TP%13
S1	UE-M	CONTEXTE 1																		7
S1	ECUE	Développement durable, transition écologique, énergies renouvelables	100			2								100			100			
S1	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S1	50	50		2								50	50		50	50		
S1	ECUE	Séminaire S1					100							100			100			
S1	UE-M	OUTILS																		7
S1	ECUE	Efficacité, rendement, analyse exergétique des systèmes énergétiques	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	ECUE	Métrologie, acquisition de données, incertitudes, plans expérience	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	ECUE	Méthodes numériques et outils de modélisation et de calcul : simulation	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	UE-M	RESEAUX																		7
S1	ECUE	Systèmes et réseaux électriques; particularités et adaptation aux énergies renouvelables	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	ECUE	Internet (des objets) de l'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	UE-M	Energie 1																		7
S1	ECUE	Énergie de la biomasse; production, extraction et combustion propres	30		30	2	40							70		30	70		30	
S1	ECUE	Énergie hydraulique	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	UE-M	CONTEXTE 2																		7
S2	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S2	50	50		2								50	50		50	50		
S2	ECUE	Séminaire S2					100							100			100			
S2	UE-M	Energie 2																		7
S2	ECUE	Énergie solaire thermique	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	ECUE	Énergie solaire photovoltaïque	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	ECUE	Énergie éolienne	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	UE-M	Energie 3																		7
S2	ECUE	Stockage d'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	ECUE	Matériaux innovants pour l'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	ECUE	Production thermodynamique de chaud et de froid; échangeurs de chaleur	30		30	2	40							70		30	70		30	
S2	UE	OUTILS NUMERIQUES : OPTIMISATION	30		30	2	40							70		30	70		30	7
S2	UE	PROJET 1	25	25		2	25	25						50	50		50	50		7
S3	UE-M	DROIT, ECONOMIE, INTERNATIONAL																		7
S3	ECUE	Droit et réglementation des énergies renouvelables					100							100			100			
S3	ECUE	Entrepreneuriat, organisations publiques et ONG de la transition écologique et des énergies renouvelables: enjeux et médiation					100							100			100			
S3	ECUE	Economie de l'énergie et financement des projets ENR					100							100			100			
S3	UE-M	CONTEXTE 3																		7
S3	ECUE	Passeport international (dont anglais et/ou autre langue) S3	50	50		2								50	50		50	50		
S3	ECUE	Séminaire S3					100							100			100			
S3	ECUE	Gestion de projet Energie	30	30		2	40							70	30		100			
S3	UE-M	ENERGIE & SOCIETES																		7
S3	ECUE	Risque et gestion des énergies					100							100			100			
S3	ECUE	Energie et développement					100							100			100			
S3	ECUE	Transition énergétique et acceptabilité sociétale					100							100			100			
S3	ECUE	Géopolitique des énergies					100							100			100			
S3	UE	PROJET 2	25	25		2	25	25						50	50		50	50		7
S4	UE	STAGE S4 Energie							100							100			100	7

MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...)

Les absences justifiées exceptionnelles (médecin, permis de conduire, accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...) ne sont pas comptabilisées. Si celles-ci s'élèvent à plus de 30% des enseignements d'une ECUE, le formateur pourra demander un travail spécifique de rattrapage.

Les absences non justifiées et les retards peuvent être excusés dans une limite de 5 par semestre.

Une absence non justifiée à un contrôle sera évalué à 0 (zéro). Une absence justifiée à une évaluation (qui n'est pas un rattrapage) donne le droit à une évaluation de rattrapage.